

LES COLLECTIONS EN LIBRE ACCÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

ORGANISATION PAR DÉPARTEMENTS ET USAGE DE LA DEWEY

« C'est pourquoi, ne faisant autre estime d'un ordre qui ne peut être suivi que d'un auteur qui ne veut être entendu, je crois que le meilleur est toujours celui qui est le plus facile, le moins intrigué, le plus naturel, usité, et qui suit les Facultés de Théologie, Médecine, Jurisprudence, Histoire, Philosophie, Mathématiques, Humanités et autres, lesquelles il faut subdiviser chacune en particulier, suivant leurs diverses parties »
(Gabriel NAUDÉ, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, 1644, 2^e éd., p. 131).

« Mon problème, avec les classements, c'est qu'ils ne durent pas ; à peine ai-je fini de mettre de l'ordre que cet ordre est déjà caduc »
(Georges PEREC, *Penser/Classer*, Hachette 1985, p. 163)

Les collections encyclopédiques en libre accès que proposera la Bibliothèque nationale de France constituent, par leur dimension et leur organisation, un des enjeux les plus visibles du projet. Ces collections, au nombre de deux, se répartissent de la façon suivante : l'une ouverte à tous les publics en haut-de-jardin, l'autre réservée aux chercheurs autorisés à consulter les collections patrimoniales, en rez-de-jardin. Totalisant plus de 700 000 volumes à terme, elles requerraient un plan de classement reflétant l'organisation d'ensemble de la bibliothèque, structurée en départements thématiques regroupant des disciplines.

En 1991, le choix du groupe de travail Accès au document, piloté par Suzanne Jouguelet et Annie Béthery¹, s'est porté sur la classification décimale Dewey. La fréquence des mises à jour et la notoriété de cette classification en France ont joué

en faveur de la Dewey, qui a été préférée à la classification décimale universelle et à la classification de la Bibliothèque du Congrès – l'élaboration d'une nouvelle classification dans des délais raisonnables apparaissant hors de portée².

La Dewey est utilisée à la BNF dans une double perspective de classement des fonds en libre accès (cotation) et d'analyse documentaire (indexation des ouvrages acquis pour le libre accès et les magasins, indexation programmée des ouvrages du Dépôt légal).

L'organisation des collections en libre accès

L'élaboration d'un plan de classement des collections en libre accès à partir de la Dewey impliquait un certain nombre d'adaptations. En effet,

2. Des arguments en faveur de l'élaboration d'une nouvelle classification encyclopédique sont exposés dans l'article très documenté qu'Éric de GROLIER a publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France* en 1988, « Taxologie et classification : un essai de mise au point et quelques notes de prospective », t. 33, n° 6, p.468-489.

1. Ce groupe de travail était composé de représentants de la Bibliothèque nationale, de l'Établissement public de la Bibliothèque de France et de professionnels d'autres établissements.

BRUNO BÉGUET

CATHERINE HADJOPOULOU

Bibliothèque nationale de France

l'organisation même de la bibliothèque ne permettait pas une utilisation classique de la Dewey. Les quatre départements thématiques (Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme ; Droit, économie, politique ; Sciences et techniques ; Littérature et art), le département Audiovisuel, le Service de recherche bibliographique, proposent chacun d'importantes collections en libre accès aux deux niveaux de la bibliothèque³. La répartition des sous-ensembles thématiques des collections encyclopédiques en libre accès, articulée sur la division en départements, interdit une organisation des collections définie par les grandes classes de la Dewey. Il existe donc, en amont de cette classification, un premier niveau d'organisation des collections : celui des départements.

A l'intérieur de ces départements, les collections sont segmentées en sous-ensembles, qui correspondent le plus souvent à des disciplines au sens de l'enseignement et de la recherche (Histoire, Science politique, Mathématiques, Philosophie, etc.), plus rarement à des catégories de documents (Publications officielles, Généralités) ou à des thèmes (Médias audiovisuels). Cette segmentation, là encore, ne correspond pas nécessairement aux divisions de la Dewey, soit que celles-ci ne renvoient pas à des disciplines (Transports en 380, Économie domestique en 640), soit que les disciplines représentées en libre accès ne se trouvent pas intégralement et correctement

décrites par les classes ou les divisions de la Dewey.

L'homologie entre les divisions de la Dewey et les disciplines retenues n'est pas la règle, et, si l'on constate parfois un recouvrement satisfaisant entre ce que propose la classification et la définition de la discipline (Mathématiques en 510, Littérature française en 840), des adaptations ont été nécessaires dans la plupart des disciplines relevant des sciences humaines et sociales (l'Histoire ne peut pas être intégralement cotée en 900, ni les Sciences poli-

tiques en 320, la Sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie sont mêlées de 300 à 307, etc.).

La philosophie d'ensemble de la Dewey présentait donc certaines contradictions avec l'organisation intellectuelle et la répartition dans l'espace des collections de la BNF. L'encyclopédisme de la Dewey, traduit dans sa structure décimale, ne correspond pas à l'encyclopédisme fragmenté, filtré par la logique des départements thématiques, qui caractérise le libre accès de la BNF⁴.

4. Il faut, pour être tout à fait exact, ajouter que les collections en libre accès de la BNF n'ont pas vocation à couvrir la totalité du champ de la production éditoriale. Le niveau élevé des collections constituées exclut de fait tout ce qui, dans la production, se situe en deçà d'un certain seuil – catégories d'ouvrages (grande vulgarisation) ou thèmes (bricolage).

Une double articulation

Le plan de classement du libre accès reflète cette contrainte majeure, puisqu'il repose sur une double articulation, la Dewey intervenant comme second principe de classement, à l'intérieur d'un département et sous l'égide d'une « discipline ». Cela signifie, concrètement, qu'avant même de relever d'une cote Dewey, un exemplaire se trouve localisé à un des deux niveaux de la bibliothèque, puis dans un département, et, à l'intérieur de ce

département, dans une collection que par commodité nous appellerons « discipline ». Cette double articulation du plan de classement ne rompt pas avec la logique arborescente de la Dewey, puisque la structure générale des collections en libre accès conserve cette logique, en la généralisant, du niveau le plus global (la collection en libre accès) au niveau le plus fin (la cote de chacun des ouvrages). Le

schéma ci-dessus rend compte de cette hiérarchisation, qui est lisible, codée ou « en clair » :

- dans l'espace (signalétique, des accueils généraux jusqu'aux rayons, répartition du mobilier dans les salles) ;
- dans le catalogue (affichage d'éléments de localisation – niveau, département, discipline – et de cotation : cote complète) ;
- sur l'étiquette des ouvrages : celle-ci est divisée en deux parties inégales, la partie inférieure portant un code alphanumérique simple traduisant dans l'ordre : le niveau, le département et la discipline (localisation dans la bibliothèque), la partie supérieure portant, classiquement, la cote complète (Dewey + éléments secondaires de rangement : premières lettres de l'auteur, etc.).

3. Les collections d'usuels de la Réserve des livres rares, en rez-de-jardin, conserveront leur propre système de classement.

Cette organisation hiérarchisée présente le double mérite de contourner l'incompatibilité entre la structure de la classification Dewey et l'organisation de la bibliothèque, et de rendre possible des développements et des adaptations à l'intérieur des disciplines, de manière à les décrire de la façon la plus satisfaisante possible. Les périodiques en libre accès s'insèrent dans la même grille, mais leur classement à l'intérieur d'une discipline se fait par ordre alphabétique des titres ; ils constituent, dans chaque salle, un ensemble clairement isolé des monographies.

Méthodologie : vers une politique de la cotation

Le chantier d'adaptation de la Dewey, ouvert en 1992-1993 dans le cadre d'un « comité de pilotage » associant des professionnels extérieurs à l'établissement, s'est poursuivi pendant trois années.

Loin d'être purement théorique, ce travail s'est nourri dès l'origine d'une pratique, puisque le traitement des ouvrages destinés au libre accès s'est poursuivi, accompagnant et éclairant la réflexion des acquéreurs et des catalogueurs spécialistes des disciplines. Une « cellule cotation » assurait la coordination et l'harmonisation de l'ensemble, dans le cadre de fréquentes réunions de travail. La 20^e édition de la Dewey, en langue anglaise dans sa version intégrale, instrument de base de ce travail, a été soumise à un examen détaillé, à la lumière des exigences de chaque discipline, de sa volumétrie en libre accès et des contraintes d'organisation des collections.

L'exercice imposait en effet de raisonner dans le même temps :

- sur un plan scientifique (comment décrire, dans son intégralité et son intégrité, à partir de la Dewey, une discipline dotée d'une politique documentaire préalable ? Comment traiter les marges des disciplines, l'interdisciplinarité croissante des ouvrages ?) ;

- sur un plan quantitatif (nombre de cotes rapporté à la taille prévue pour chaque collection) ;

- enfin, sur un plan matériel (implantation et signalétique des collections sur les rayons, induisant l'attention portée à la traduction dans l'espace de la segmentation interne des disciplines en « sous-champs » hiérarchisés).

**AU TERME
DE CE CHANTIER,
LA TOTALITÉ
DES COLLECTIONS
EN LIBRE ACCÈS SE
TROUVE DÉCRITE, À
CHAQUE NIVEAU DE
LA BIBLIOTHÈQUE,
PAR UN ENSEMBLE
D'ENVIRON
9 000 COTES**

La Dewey et ses tables de subdivisions communes constituent une sorte de « jeu de construction » aux innombrables possibilités, à partir duquel il s'agissait d'établir, par réglages et affinements successifs, un plan de classement aux items limités, un meuble dont les tiroirs, nombreux mais strictement comptés, seraient susceptibles d'accueillir les centaines de milliers de volumes du libre accès.

Au terme de ce chantier, la totalité des collections en libre accès se trouve décrite, à chaque niveau de la bibliothèque, par un ensemble d'environ 9 000 cotes pourvues d'intitulés, consignées dans une série de *Manuels* par départements, qui répertorient les listes de cotes à utiliser et les règles de cotation à appliquer. Les listes de cotes par disciplines sont toutes organisées sur le même modèle : cote Dewey / libellé de la

cote / observations - note d'application, renvoi à d'autres cotes connexes, consignes d'indexation orthodoxe en cas d'écart en cotation, etc. (cf. tableau page suivante). Ces outils reflètent une « politique de cotation » adaptée aux spécificités de l'établissement ; leur élaboration doit beaucoup plus, on le voit, à l'observation précise des collections en cours de traitement, qu'à une réflexion théorique *a priori*, dont ils seraient la traduction.

Les adaptations de la Dewey en cotation

Les motifs des adaptations de la Dewey sont de plusieurs ordres :

- nécessité d'une description de la discipline sous tous ses aspects ;
- recherche d'une cohérence intellectuelle du déroulement des cotes et donc des ouvrages ;
- mise en œuvre de principe de classement simple et systématique pour certaines disciplines ;
- traitement de collections spécifiques, correspondant à des thèmes ou à des types de documents, qui ne font pas l'objet d'un traitement univoque dans la Dewey, ou qui ne trouvent pas de correspondance dans cette classification.

La première catégorie regroupe les adaptations visant à permettre le traitement de l'ensemble des ouvrages relevant de la discipline sous des séries de cotes cohérentes. C'est ainsi qu'on a recours à l'insertion de cotes « thématiques » en Histoire, de façon à coter l'histoire économique ou l'histoire culturelle ; à des ajouts de cotes plus détaillées en Linguistique ; à la construction d'une série de cotes dévolues à la Psychanalyse sous le radical 159.

La recherche d'une cohérence interne à la discipline a nécessité de nombreuses adaptations de détails, par déplacements de séries de cotes, tel celui qui, en Sciences biologiques, a permis de rapprocher la bactériologie de la microbiologie en 576, la biogéographie de l'écologie en 574.79, ou en Droit, de placer les généralités et l'histoire du droit par pays avant les types de droits (342-348), et non en 349.

La troisième catégorie correspond au traitement des corpus d'auteurs, systématisés par exemple en Littérature, Philosophie, Art, Musique. En contradiction avec la Dewey, on a recherché le rapprochement sur les rayons des œuvres et des travaux sur les œuvres et leurs auteurs, dans un cadre simple, chronologique ou géo-chronologique.

Enfin, les collections évoquées au titre de la dernière catégorie d'adaptations ont nécessité des constructions propres, modelées sur la Dewey (Publications officielles et Cellule d'information et de documentation économique et juridique (CIDEJ) du département Droit, économie, politique), des rassemblements de séries de cotes (collections d'imprimés consacrés à l'Audiovisuel), des duplications partielles de cotes (Histoire et philosophie des sciences, par rapport aux Sciences).

**LA VARIÉTÉ
DES SITUATIONS
RENCONTRÉES,
L'INÉGALE
DIFFICULTÉ DES
QUESTIONS À
RÉSoudre, ONT
ENTRAÎNÉ DES
ADAPTATIONS DE
NIVEAU TRÈS
VARIABLE**

La variété des situations rencontrées, l'inégale difficulté des questions à résoudre, ont entraîné des adaptations de niveau très variable, allant de la simple entorse à l'esprit de la classification jusqu'à la création pure. En s'écartant progressivement d'une utilisation strictement « orthodoxe » de

la Dewey, qui est celle pratiquée pour l'indexation des documents, on trouvera successivement :

– des concentrations, consécutives à la limitation du nombre de constructions (une seule cote regroupant plu-

Extrait de la liste des cotes « Histoire »

Cotes	Intitulés	Observations
945-945.9	HISTOIRE DE L'ITALIE	
945	Histoire de l'Italie	
945.001 6	Histoire de l'Italie - Bibliographies	
945.002	Histoire de l'Italie - Sources	Coter ici « Rerum italicorum scriptores ». Cote hors-Dewey
945.002 2	Histoire de l'Italie - Atlas	
945.003	Histoire de l'Italie - Dictionnaires et encyclopédies	dont dictionnaires biographiques
945/200	Histoire de l'Italie - Institutions et vie religieuses	Cote hors-Dewey, indexation au sujet
945/305	Histoire de l'Italie - Société	Cote hors-Dewey, indexation au sujet. Inclut démographie histor.
945/306	Histoire de l'Italie - Culture, civilisation, mentalités	Cote hors-Dewey, indexation au sujet
945/320	Histoire de l'Italie - Institutions et vie politiques	Cote hors-Dewey, indexation au sujet. Coter ici r.i., colonisation, histoire militaire
945/330	Histoire de l'Italie - Économie	Cote hors-Dewey, indexation au sujet
945.01	Histoire de l'Italie - Moyen Âge	Ouvrages généraux
945.03	Histoire de l'Italie - jusqu'en 1300	Indices inclus : 945.02, 945.03 et 945.04
945.05	Histoire de l'Italie - de 1300 à 1527	Indices inclus : 945.05 et 945.06, Renaissance
945.07	Histoire de l'Italie - de 1527 à 1796	Domination espagnole, puis période napoléonienne et autrichienne. Indexation période napoléonienne en 945.08
945.08	Histoire de l'Italie - XIX ^e siècle	
945.083	Histoire de l'Italie - de 1814 à 1861	Risorgimento
945.084	Histoire de l'Italie - de 1861 à 1922	Indexation en 945.091 des années 1900-1922
945.09	Histoire de l'Italie - XX ^e siècle	
945.091	Histoire de l'Italie - de 1922 à 1944	Fascisme
945.092	Histoire de l'Italie - depuis 1944	
945.1	Histoire du Piémont et de la Ligurie	
945.2	Histoire de la Lombardie	
945.3	Histoire de la Vénétie et du Frioul	
945.4	Histoire de l'Emilie-Romagne	
945.5	Histoire de la Toscane	
945.6	Histoire du Latium, de l'Ombrie et des Marches	Rome
945.634	Histoire du Vatican	
945.7	Histoire de la Calabre, des Pouilles, et du Basilicate	
945.72	Histoire de la Campanie	Naples
945.8	Histoire de la Sicile	
945.9	Histoire de la Sardaigne	

sieurs indices successifs de la Dewey) ;

– des constructions propres au libre accès, greffées sur des radicaux de trois chiffres et plus, non utilisés dans la 20^e édition (Psychanalyse en 159-, Micro-économie en 339.8-, à la suite de la Macro-économie en 339.6, Généralités des droits par pays en 340.6-) ;

– des constructions recourant à une barre oblique mettant en relation deux notions : la littérature d'une langue/un siècle, pour les corpus littéraires (les œuvres et la critique balzaciennes sont cotées en 84/34 BALZ), l'histoire d'un pays/une thématique de la recherche en Histoire (l'histoire économique générale de la France est cotée en 944/330, l'histoire sociale romaine en 937/306) ;

– enfin, des constructions détournant des séries de la Dewey inemployées en libre accès (le radical 060 est celui des cotes du fonds Publications officielles, le radical 080 celui des cotes du CIDEJ).

Le principe suivi a été d'ouvrir l'éventail des constructions possibles, en fonction des besoins du libre accès et en respectant le plus possible les règles du jeu de la Dewey (décimalisation, subdivisions de pays, de périodes, de types de documents, etc.). Si la non-conformité de construction est clairement repérable, les flottements dans l'usage le sont moins nettement. Une classification encyclopédique laisse une part inévitable à l'interprétation, les ouvrages se révélant toujours plus complexes à traiter que les « notions » ou les « thèmes » que retiennent les indices. Dans le cas présent, du fait de l'organisation départementalisée et du découpage en disciplines, l'affectation d'un ouvrage à une discipline prime, et oriente sa cotation, qui est fonction de la liste de cotes élaborée pour la discipline⁵. C'est dire les liens étroits qui lient politique documen-

taire et cotation, et l'importance accordée à la première dans la détermination de l'emplacement physique des ouvrages.

Cotation et gestion du libre accès

Bertrand Calenge, dans un article paru en 1994⁶, a montré les nombreuses possibilités offertes par les cotes dans la gestion intellectuelle et matérielle des fonds en libre accès. Fragmentée en ensembles intellectuellement cohérents (« disci-

**LE PRINCIPE SUIVI
A ÉTÉ D'OUVRIR
L'ÉVENTAIL
DES CONSTRUCTIONS
POSSIBLES,
EN FONCTION DES
BESOINS DU LIBRE
ACCÈS ET EN
RESPECTANT LE PLUS
POSSIBLE LES RÈGLES
DU JEU DE LA DEWEY**

plines »), la collection en libre accès l'est également en espaces (niveaux, salles, ensemble d'épis, rayons). La cote est le passage obligé pour tout ce qui a trait à la gestion du libre accès : suivi détaillé de la politique documentaire, implantation physique des ouvrages, signalétique des collections. Ceci est tout particulièrement vrai en phase de constitution des collections, avant leur installation dans les salles, lorsqu'il s'agit de déterminer les libellés qui apparaîtront sur les rayons et les épis, et de répartir le plus lisiblement possible des collections en constant accroissement. Ces

opérations en cours, étroitement liées, se divisent en deux étapes.

C'est ainsi que, dans un premier temps, un chantier « Signalétique » est venu se greffer sur le chantier « Cotation » dans le courant de l'année 1994 : les listes de cotes ont été la matrice de listes d'intitulés signalétiques, sélectionnés en fonction d'une volumétrie observée et prévisionnelle pour chaque série de cotes⁷. Des règles d'écriture des libellés ont été définies, afin d'en harmoniser la structure et d'adapter à la signalétique des intitulés de cotes essentiellement conçus dans une perspective de catalogage. L'examen des ouvrages traités a parfois conduit à nuancer ces libellés, afin de les adapter au contenu réel des cotes.

Plus récemment, la prise en compte de l'implantation du mobilier a autorisé une répartition fine des collections sur les rayons, et permis d'affiner les choix de signalétique, en fonction de cette répartition. Cette « mise en espace » des collections constitue l'ultime chantier du libre accès avant l'ouverture. En fonction du métrage linéaire affecté à chaque collection dans les départements, du nombre d'ouvrages traités et du linéaire qu'ils occupent, d'un taux d'accroissement par séries de cotes, enfin de la structure de la liste de cotes de chaque collection (sous-ensembles hiérarchisés, etc.), il est possible d'implanter avec une grande précision les collections en libre accès et de déterminer dans le détail les conséquences en signalétique de cette implantation.

L'installation des collections dans les salles et la pose de la signalétique pourront ainsi s'effectuer sur la base de plans d'implantation, qui tiennent compte de l'ensemble des critères en jeu. La prise en compte de taux d'accroissement par séries de cotes, en ajoutant des éléments prospectifs à la répartition des collections existantes,

5. Une des conséquences non négligeables de l'application de ce principe réside dans la possibilité de traitement d'un même titre dans plusieurs disciplines, à la cote qu'appelle la discipline (Platon n'est pas coté de la même façon en Philosophie et en Littératures grecque et latine).

6. Bertrand CALENGÉ, « Un outil de gestion des collections : les cotes de libre accès », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n° 6, 1994, p.14-20.

7. Le plan de classement étant parfois très détaillé, toutes les cotes ne sont pas signalées. On peut ainsi signaler seulement un radical ou une tranche de cotes, la cotation détaillée permettant le sous-classement des ouvrages sur les rayons.

permet d'augmenter la durée de vie de cette implantation d'ouverture, et d'éviter des mouvements de collections trop précoces.

Par la suite, dans le cadre de la gestion courante des collections en libre accès, les listes de cotes évolueront en fonction des inflexions de la politique documentaire, du volume des ouvrages, des pratiques des lecteurs. L'ensemble de ces facteurs entraînera des créations, des scissions, des suppressions de cotes, qui n'ont, jusqu'à présent, été exécutées en quelque sorte qu'*in vitro*.

Les leçons de l'expérience

Les leçons qui peuvent être tirées de l'expérience sont nombreuses. Si le pragmatisme et l'empirisme qui ont largement inspiré la démarche ont leurs avantages, il n'en reste pas moins que le résultat est susceptible d'évolutions et d'améliorations⁸. Le socle ainsi constitué n'est pas sans cohérence et autorise, sans rompre avec la logique générale qui a présidé aux choix de départ, les développements indispensables que connaît toute collection en libre accès, au contact du public. La classification Dewey, dont les limites sont, à juste titre, fréquemment citées (esprit anglo-saxon, déséquilibres dans le traitement des thèmes, archaïsme de la conception d'ensemble), s'est montrée d'une grande plasticité, grâce à la décimalisation et à la richesse des subdivisions communes.

8. On observe d'ores et déjà, par exemple, une réduction progressive du nombre de constructions Dewey retenues, lorsqu'elles concernent trop peu d'ouvrages.

Les contraintes de construction conduisent cependant trop souvent à l'élaboration de cotes longues, ce qui reste un inconvénient majeur.

**LES CRITÈRES QUI
DÉTERMINENT
UNE POLITIQUE
DE LA COTATION
SONT
PAR DÉFINITION
PROPRES À UN LIEU
ET À UN MOMENT
DONNÉS :
A CHAQUE
BIBLIOTHÈQUE
D'INVENTER
LES SOLUTIONS QUI
RÉPONDENT
LE MOINS MAL
À SES EXIGENCES**

Les spécificités de la BNF ôtent à l'expérience tout caractère normatif ou prescriptif. Cependant, si le plan de classement élaboré pour ces collections en libre accès répond à leurs caractéristiques propres (de taille, d'organisation, de niveau des ouvrages), la méthode mise en œuvre

importe au moins autant que le résultat. Les critères qui déterminent une « politique de cotation » (quelle politique documentaire ? Combien d'ouvrages ? Pour quelle répartition dans l'espace ?, etc.) sont par définition propres à un lieu et à un moment donnés. A chaque bibliothèque d'inventer les solutions qui répondent le moins mal à ses exigences.

Ajoutons que la cotation des ouvrages nous semble avoir en partie perdu, face à la multiplication des clés d'accès qu'autorise l'informatique, la dimension fondamentale d'accès au contenu qu'elle détenait auparavant. La lisibilité de l'organisation des collections, renforcée par la signalétique, importe dès lors plus que la pertinence de la cotation détaillée, qui relève d'une convention qui n'est pas nécessairement partagée par le lecteur⁹. En ce sens, la réflexion à laquelle nous avons dû nous livrer rencontre les interrogations sur les modes de classement qui se font jour dans toutes les bibliothèques, quels que soient leurs publics. Ces réflexions visent à faciliter l'accès aux collections en libre accès, en atténuant ou en contournant ce qui, dans les classifications utilisées, pourrait nuire à la compréhension de l'organisation -- au profit d'une « transparence » peut-être hypothétique.

Avril 1996

9. « Il sera sans doute préférable de représenter le savoir comme un ensemble évolutif, ordonné autour de quelques axes structurants, correspondant [à des] grands ensembles thématiques, au sein desquels on utilisera, pour des raisons pratiques et en attendant de trouver les meilleures solutions, la classification existante ». Bruno CARBONE, « De l'esprit des collections », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 40, n° 3, 1995, p. 27-33.